

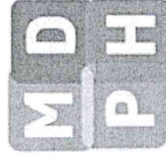
## LES MISSIONS DE L'EMAS 67

L'Equipe Mobile se déplace sur le département du Bas-Rhin pour accompagner et soutenir les enseignants et équipes pédagogiques dans l'accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap.

Elle vise à :

- ☀ Sensibiliser, former et informer les professionnels des établissements scolaires,
- ☀ Conseiller et soutenir un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève par une observation et la proposition d'aménagements ou d'outils spécifiques,
- ☀ Apporter un appui et un conseil dans la gestion d'une situation difficile en cas de risque de rupture de parcours,
- ☀ Améliorer la coopération entre les professionnels des établissements scolaires et les professionnels médico-sociaux,
- ☀ Conseiller une équipe pluridisciplinaire de la MDPH dès que la situation d'un élève le nécessite.

## NOS PARTENAIRES



## Etablissements et acteurs du secteur médico-social



Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Éducation et d'Animation



**Arsea**

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE  
204, avenue de Colmar  
B.P. 10922 - 67029 Strasbourg Cedex  
03 88 43 02 50  
[www.arsea.fr](http://www.arsea.fr)

[accueil.direction@arsea.fr](mailto:accueil.direction@arsea.fr)  
Mission reconnue d'utilité publique



**Une place pour chacun  
Un projet pour tous**

**Equipe Mobile  
d'Appui à la  
Scolarisation**  
des enfants en situation  
de handicap

Permettre l'école inclusive  
de la maternelle au collège

Valoriser et soutenir l'effort d'accueil  
des élèves en situation de handicap

Adapter les pratiques professionnelles aux besoins  
et spécificités de chacun des élèves

Assurer une coordination renforcée entre  
les services de l'éducation nationale  
et du secteur médico-social

**E.M.A.S 67 ARSEA**  
32 rue Maria CALLAS  
67380 LINGOLSHEIM

**03.88.78.28.43**

[emas67@arsea.fr](mailto:emas67@arsea.fr)

# Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

## POUR QUI ?

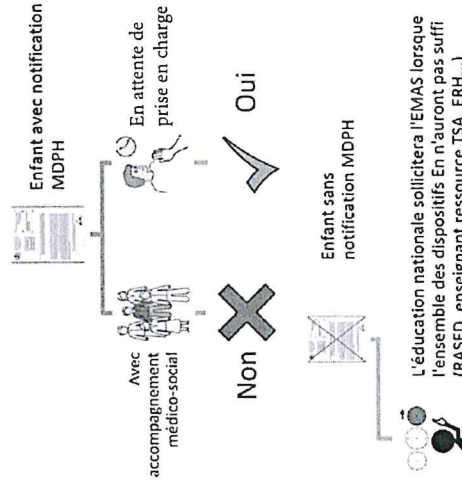
Tout professionnel d'un établissement scolaire (enseignant, directeur, assistant de service social, infirmier, agent de service...), concernant un jeune en situation de handicap de la maternelle au collège :

☀ La situation de handicap peut être physique ou sensorielle, ou être liée à un retard de développement, ou à des troubles des fonctions cognitives ou du comportement

☀ Avec ou sans dossier MDPH

☀ Avec ou sans AESH

Dans quelle situation faire appel à l'EMAS ?



L'éducation nationale sollicitera l'EMAS lorsque l'ensemble des dispositifs En n'auront pas suffi (RASED, enseignant ressource TSA, ERH...)

## DEMANDER L'INTERVENTION DE L'EMAS

Avec l'aval de l'inspecteur ou du chef d'établissement, tout professionnel d'un établissement scolaire peut remplir la fiche de saisine de l'EMAS, disponible sur le site [www.arsea.fr](http://www.arsea.fr) (page établissement : EMAS - Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation), ou auprès du coordonnateur territorial PIAL, à adresser par courrier ou par mail à :

**E.M.A.S. 67 ARSEA**  
32 rue Maria Callas  
67380 LINGOLSHEIM  
[emas67@arsea.fr](mailto:emas67@arsea.fr)

## UNE INTERVENTION DE L'EMAS

Après étude de votre demande, l'équipe peut être amenée à venir sur place. Une intervention de l'EMAS est toujours ponctuelle et limitée dans le temps. Elle :

- ☀ Débutera par un entretien avec l'émetteur de la demande,
- ☀ Peut nécessiter plusieurs observations en classe,
- ☀ Ne se substitue pas à un AESH ni à un suivi médico-social du jeune,
- ☀ Peut entraîner l'organisation d'une action de sensibilisation, d'information ou de formation.

## AVEC QUI ?

L'équipe comprend des professionnels du secteur médico-social :

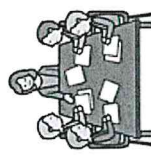
☀ Un **éducateur spécialisé**, qui soutient les enseignants et équipes pédagogiques dans l'observation des enfants et adolescents ainsi que dans la rédaction des rapports ou écrits à destination des ESS ou de la MDPH. Il propose également des actions ou moyens concrets pour soutenir l'inclusion scolaire.

☀ Un **psychologue**, qui apporte son expertise pour l'analyse et la compréhension d'une situation-problème et soutient les professionnels dans les postures à adopter pour un accueil serein et constructif.

☀ Un **orthophoniste**, qui apporte son éclairage sur les troubles du comportement, des problèmes de communication ou de compréhension et propose des soutiens concrets pour faciliter les apprentissages.

☀ Un **secrétariat**, qui assure les tâches administratives.

L'équipe est sous la responsabilité d'un cadre intermédiaire et d'un directeur de l'ARSEA.



Il appartient à l'équipe pédagogique des établissements scolaires d'informer les familles de l'intervention de l'EMAS et de transmettre les coordonnées de la famille à l'équipe.

## Le plateau technique

L'équipe propose un plateau technique composé de différents professionnels présentant une expérience significative des troubles psychologiques et une expertise technique permettant la recherche d'adaptation des pratiques et l'aménagement de l'environnement des enfants et des jeunes.

Elle est composée principalement :

- de Psychologues
- d'Educateurs Spécialisés

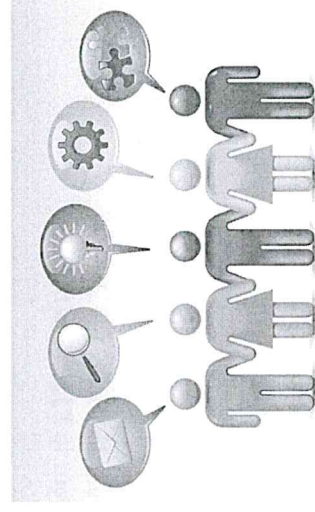
## Coordonnées

Mail de contact :  
[emr@ditep67.fr](mailto:emr@ditep67.fr)

Mme Valérie FINCK  
Directrice Adjointe  
D-ITEP Le Willerhof  
13 Rue Willerhof  
67600 Hilsenheim

M. Richard SOLTI  
Directeur Adjoint  
D-ITEP Les Mouettes  
46 Rue de Gerstheim  
67100 Strasbourg

# Equipe Mobile Ressource Du Bas-Rhin



D-ITEP Les Mouettes  
D-ITEP Le Willerhof

## Préambule

Le D-ITEP Le Willerhof et Le D-ITEP Les Mouettes s'associent à la mise en œuvre d'une Equipe Mobile Ressource (EMR) commune qui interviendra sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

L'EMR est appelée à intervenir auprès de professionnels qui, dans le cadre de leurs missions, sont confrontés à des difficultés liées à l'accueil d'enfant et de jeunes, âgés de 3 à 20 ans, présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, nuisent gravement à la socialisation et à l'accès aux apprentissages. Son cadre d'intervention est le suivant : les établissements de l'Education Nationale, sociaux et médicosociaux (ASE, ESMS), sanitaires et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'EMR accompagne des équipes dans la recherche de compréhension des situations et dans l'élaboration d'outils transposables et adaptés à leurs pratiques et à leur cadre habituel de travail.

## Mission

L'EMR a pour mission d'apporter un soutien aux professionnels des établissements scolaires, des services de la protection de l'enfance et du médico-social, afin d'éviter des ruptures dans les parcours d'accompagnement des situations difficiles. C'est un dispositif de prévention et de soutien pour éviter que les situations ne se dégradent.

L'EMR contribue au décloisonnement institutionnel et favorise de la sorte l'émergence d'hypothèses de résolutions adaptées à la singularité de ces situations.

## Objectifs

L'EMR a pour objectif de :

- Contribuer à la **compréhension** des difficultés psychologiques et de leur expression
- Favoriser une **évaluation** plus fine des situations afin d'améliorer la pertinence des orientations (médico-sociales, scolaires, sociales et thérapeutiques)
- Proposer des **ressources** à l'ensemble des équipes accompagnant ces situations complexes
- Favoriser le maillage des secteurs (PJJ, ASE, E-N, Sanitaire et Médico-social) et le partage de compétences entre les professionnels

## Comment solliciter l'EMR ?

Chaque établissement ou service dispose d'un relais/filtre permettant de contacter directement l'EMR. Ces relais sont :

- Pour l'**Education Nationale** : les inspecteurs de circonscription pour le 1er degré et les chefs d'établissement pour le second degré,
- Pour les établissements et services de l'ASE : le médecin référent,
- Pour les **établissements et services du sanitaire** : les chefs de services ou les praticiens hospitaliers
- Pour les **ESMS** : (à définir)
- Pour la **PJJ** : (à définir)



# FICHE DE SAISINE

## ÉQUIPE MOBILE D'APPUI MÉDICO-SOCIAL À LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

ÉLÈVE CONCERNÉ

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_  
Etablissement scolaire : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_  
Nom et coordonnées du/des représentant/s légal/aux : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Référent ASE (si existant) : \_\_\_\_\_

Notification MDPH :  OUI  NON

Si oui, coordonnées de l'enseignant référent : \_\_\_\_\_

Aménagement/s existant/s :

AEEH  AESH  ULIS  SESSAD  Etablissement médico-social  
 RASED  EGPA  Matériel pédagogique adapté

Depuis le : \_\_\_\_\_

Suivi en cours ou en attente (médico-social et/ou libéral) : \_\_\_\_\_

SITUATION ET/OU DIFFICULTÉS  
RENCONTRÉES

Nom, prénom et fonction de la personne à l'origine de la demande : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'enseignant ou professeur principal (si différent) : \_\_\_\_\_

Nature des difficultés rencontrées : \_\_\_\_\_

Aménagements et interventions déjà proposées : \_\_\_\_\_

ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ÉQUIPE MOBILE D'APPUI

Conseil et sensibilisation au handicap :  
*ex : action de formation, outils d'adaptation...*

Appui / conseil relatifs à l'accompagnement pédagogique de l'élève en situation de handicap :  
*ex : réunions communes, approches recommandées, nouvelles pistes...*

Demande d'appui / expertise pour la gestion d'une situation difficile avec l'élève :  
*ex : réunion technique*

Rédacteur : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Date de saisie : \_\_\_\_\_

Signature :

*Cadre réservé à l'Inspecteur de l'Education Nationale ou au chef d'établissement ou au coordonnateur PIAL :*

Avis :



**ACADÉMIE DE STRASBOURG**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

## SERVICE ECOLE INCLUSIVE BAS-RHIN

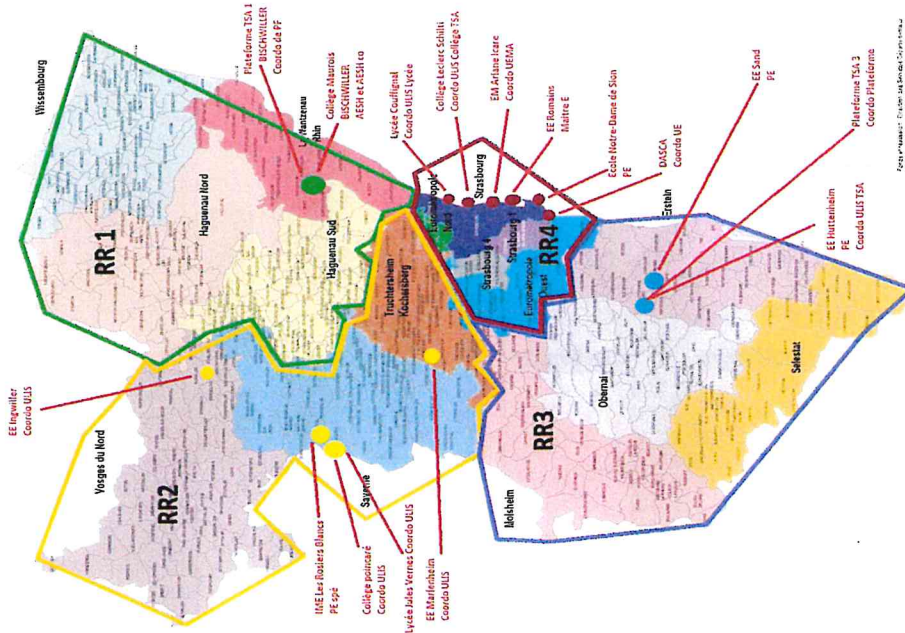
Mission autisme  
Réseaux ressources TSA

65 avenue de la forêt Noire  
67 083 Strasbourg CEDEX

Professeur Ressource TSA  
Elodie POLITANSKI

[professeur.ressource.tsa07@ac-strasbourg.fr](mailto:professeur.ressource.tsa07@ac-strasbourg.fr)

Les circonscriptions du 1er degré dans le Bas-Rhin



# RESEAUX RESSOURCES

TSA  
Troubles  
du  
Spectre  
Autistique

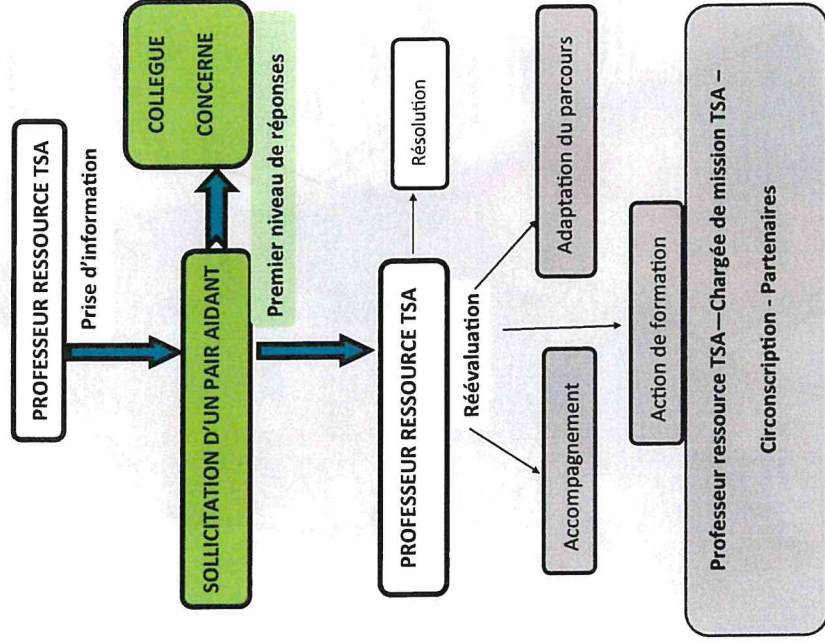
<p><b>RR 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bischwiller</li> <li>• Haguenau</li> <li>• Wissembourg</li> </ul>	<p><b>CIRCONSCRIPTIONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haguenau Nord</li> <li>• Haguenau Sud</li> <li>• Wissembourg</li> <li>• La Wantzenau-Rhin</li> </ul>
<p><b>RR2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diemeringen</li> <li>• Ingwiller</li> <li>• Saverne</li> <li>• Truchtersheim</li> </ul>	<p><b>CIRCONSCRIPTIONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vosges du Nord</li> <li>• Saverne</li> <li>• Truchtersheim-Kochersberg</li> </ul>
<p><b>RR3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Molsheim</li> <li>• Sélestat</li> <li>• Erstein</li> <li>• Obernai</li> </ul>	<p><b>CIRCONSCRIPTIONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Molsheim</li> <li>• Obernai</li> <li>• Erstein</li> <li>• Sélestat</li> </ul>
<p><b>RR4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eurométropole</li> </ul>	<p><b>CIRCONSCRIPTIONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eurométropole Nord</li> <li>• Eurométropole Sud-Ouest</li> <li>• Strasbourg 1 à 7</li> </ul>

ENSEMBLE  
pour L'ÉCOLE  
INCLUSIVE

## COMMENT?

Envoyer un courriel à:

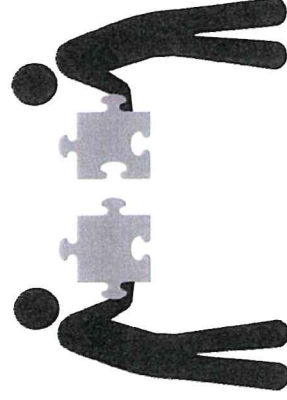
[professeur.ressource.tsa67@ac-strasbourg.fr](mailto:professeur.ressource.tsa67@ac-strasbourg.fr)



## POUR QUI?

- \* Familles
- \* Equipes de circonscriptions
- \* Equipes d'écoles, collèges, lycées
- \* Equipes éducatives
- \* PIAL

## SOUS QUELLE FORME?



## LES PAIRS AIDANTS :

### POUR QUOI?

Pour éviter l'isolement.

Des pairs aidants comme premier niveau de réponses:

- \* Clés de compréhension du point de vue des troubles autistiques
- \* Premières pistes d'aménagements co-construits, ajustables au fur et à mesure
- \* Des ressources

### PAR QUI ? :

- ◆ Des pairs aidants recrutés sur la base du volontariat
- ◆ Des connaissances sur les TSA régulièrement actualisées
- ◆ Des pairs aidants sensibilisés à la posture de conseil

### COMPOSITION DES RESEAUX :

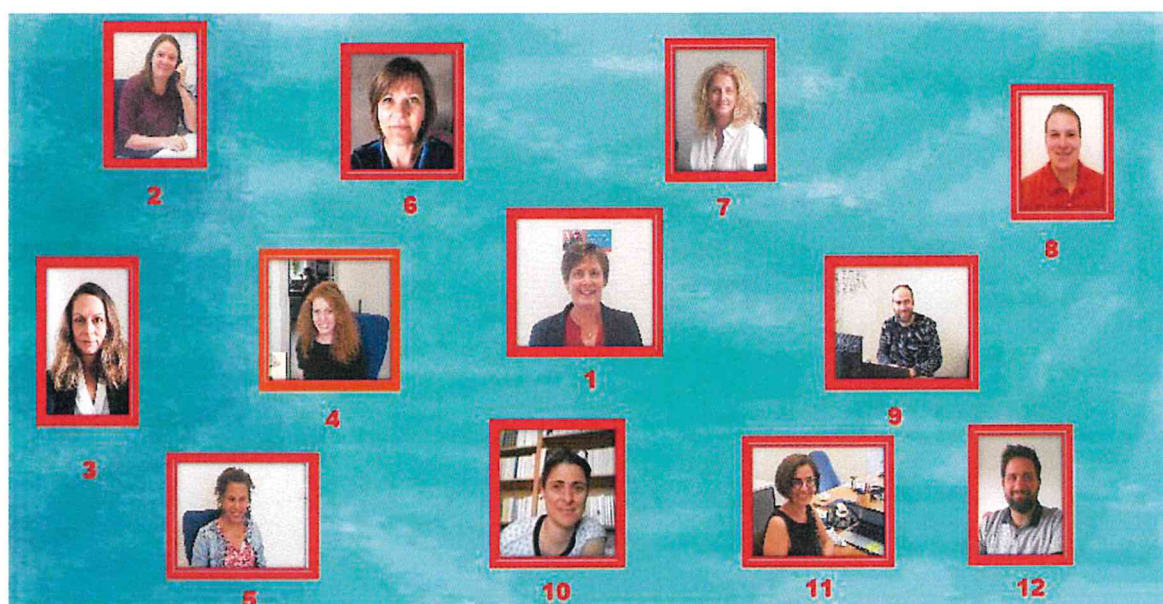
- AESH
- Professeurs des écoles
- Maître E
- Coordonnateurs/trices ULIS école
- Coordonnateurs/trices ULIS collège et Lycée
- Coordonnatrices dispositifs spécifiques
- CPE

Proximité / Réactivité



# SERVICE ECOLE INCLUSIVE

## 2021/2022



### IEN STRASBOURG ECOLE INCLUSIVE

1. IEN Ecole Inclusive – Frédérique RAUSCHER s.201
2. Secrétaire IEN – Florence PETER s.209
3. CPC ASH – Olivia PROBST s.202
4. CPC ASH – TCC Mylène GRUBER s.202
5. CPC ASH 2<sup>nd</sup> degré – Claire AIAVON s.202
6. Chargée de mission TSA – EHP – Joëlle RAUNET s. 208
7. PSY-EN départementale et référente harcèlement entre élèves – Nadège GAILLAC s.208

8. Chargé de mission SÉOPA – Benjamin GILLIG s.307
9. Coordinateur départemental PIAL – Jocelyn SAAS s. 207
10. Chargée de mission MPA/personne ressource TFM-TDC- Stéphanie LOISEAU s.206
11. Professeure ressource TSA – Elodie POUTANSKI s. 207
12. Chargé de mission autisme – Jihad FARAH s. 207
13. Appui à la mission TCC – Juliette DIOT s. 208



### Le service AESH 67 année 2021/2022

- 1 Marie-Agnès FULLERINGER Cheffe de service s.206
- 2 Caroline DREGER Responsable de la cellule d'accueil et du pôle de formation des AESH s.206
- 3 Carole SIRVENT Assistante administrative s.203
- 4 Nathalie CASTAN Assistante administrative s.203

- 5 Stéphanie DANIEL Chargée de mission s.206
- 6 Corinne ZIMMERMANN Chargée de mission s.206
- 7 Frédérique RAUSCHER IEN ASH s.201

